

Déclaration d'Accident du Travail en ligne (DAT)... Vous pouvez exprimer vos réserves au moment de la télédéclaration

Lorsque l'un de vos salariés est victime d'un accident au temps et au lieu du travail, vous êtes tenu d'en faire la déclaration à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Si vous avez un doute sur le caractère professionnel de l'accident, vous pouvez transmettre en même temps vos réserves motivées ou observations éventuelles sous la forme d'un ou plusieurs documents au format PDF (de préférence), DOC ou XML (par exemple une pièce justificative, une lettre, etc.).

Pour cela, préparez le ou les documents que vous jugez utiles avant de commencer votre Déclaration d'Accident du Travail en ligne sur www.net-entreprises.fr puis joignez-les à la fin de celle-ci sans oublier de valider chaque ajout.

Ci-dessous l'étape 'Pièces jointes' permettant de joindre le ou les documents de contestation de l'Accident du travail.

PIÈCE(S) JOINTE(S)

Sélectionner un fichier puis valider pour l'ajouter à la liste :

Exemples de pièces jointes : pièce justificative, information de gestion du dossier, ...

Les formats acceptés sont (jpg, pdf, xml, doc).

Les caractères acceptés pour les noms de fichiers : alphanumériques et -%:+=_@

(ne doivent pas contenir d'espaces, caractères accentués, signes de ponctuation etc.)

Parcourir...

Valider